



Si le confinement a contraint la vie sociale sur notre commune, il n'a pas empêché l'équipe municipale d'avancer sur les projets des différents travaux, notamment ceux des bâtiments communaux.

La modification de l'ancienne fruitière s'est achevée en décembre 2020.

La réhabilitation du bâtiment des services techniques se terminera très prochainement.

Les travaux de la salle polyvalente ont commencé en mars 2021, avec une fin de chantier prévue courant septembre.

Grâce à un espace transformé, beaucoup plus ouvert, ce bâtiment permettra aux associations de reprendre leurs activités, et facilitera leurs pratiques ainsi que les rencontres de leurs adhérents.

En attendant, l'espace public extérieur reste ouvert à tous.

Le Maire, l'équipe municipale et moi-même vous souhaitons un bon été !

Mireille Vuilloud 1<sup>re</sup> adjointe au Maire de Chavanod  
Déléguée à l'urbanisme et au patrimoine bâti

## HORAIRES D'ACCUEIL MAIRIE & AGENCE POSTALE

### HORAIRES D'OUVERTURE

Le lundi de 8 h 30 à 12 h et de 14 h à 17 h.

Du mardi au samedi de 8 h 30 à 12 h (fermé l'après-midi).

### HORAIRES DE LEVÉE DU COURRIER

Lundi : 15h30 / Du mardi au vendredi : 12h.

Samedi : pas de levée.



## TRAVAUX DE VOIRIES ÉTÉ 2021



Le programme de travaux de voirie communale va commencer début juin avec la pose « test » de chicane sur la route du Champ de l' Ale.

Afin de limiter la vitesse sur cet axe sensible, des plots plastiques GBA seront positionnés pour matérialiser les futurs espaces en dur.

Mi-juin, des travaux de réfection d'enrobés auront lieu, la nuit, sur la zone d'Altais.

Une réfection de chaussée, ainsi qu'une reprise des eaux pluviales, seront réalisées lors de la seconde quinzaine de juin sur le secteur de la route de Corbier. Enfin, les cheminements piétonniers de l'impasse du Grand Pré et du secteur de Champanod seront achevés avant fin juillet.

Des travaux de marquage, de petite réfection de voirie et d'enrobés, sont également prévus sur plusieurs secteurs de la commune.

Pour assurer la sécurité du personnel présent sur nos différents chantiers, nous vous demandons de respecter les limitations de vitesse mises en place ainsi que les alternats de circulation.

D'avance merci pour votre compréhension.



**Même après les limitations de vitesse, les ralentisseurs... les règles de sécurité routière ne sont malheureusement pas toujours respectées.**

La municipalité, dans le souci de protection des piétons et véhicules contre l'incivilité de certains conducteurs traversant la commune à grande vitesse, a pris la décision d'entrer en contact avec la gendarmerie de Seynod qui effectuera régulièrement des contrôles, notamment sur la route des Creuses (limitée à 50km/h) mais aussi sur l'ensemble des hameaux avec des zones limitées à 50 et 30km/h.

## COMMUNIQUÉ DE L'AGENCE POSTALE



Les missions de l'agence postale sont restreintes.

Il est possible :

- de retirer un courrier recommandé ou un colis qui n'a pas pu être distribué par le facteur,
- de poster des courriers, colis,
- d'acheter des timbres, des enveloppes pré-timbrées, des colis pour expédier...
- ou encore de faire certaines démarches liées au courrier, comme la souscription d'un contrat de réexpédition du courrier temporaire ou définitif.

Les opérations financières sont uniquement limitées à de possibles retraits ou dépôts d'argent en espèces, et seulement dans la limite de 500 € par période de 7 jours, et aussi d'envoyer des remises de chèques.

Pour tout le reste, il faut s'adresser directement au bureau de poste de SEYNOD située 20 place Saint-Jean.

---

A noter que l'agence postale est tenue par un agent municipal qui travaille en équipe de deux personnes à l'accueil général de la mairie.

Il ne s'agit pas d'un employé de la Poste ; il n'a pas accès aux comptes bancaires et n'est pas en mesure de donner des conseils financiers.

Les services de La Banque Postale sont accessibles en ligne : [www.labanquepostale.fr](http://www.labanquepostale.fr)

---

L'agence postale ne gère pas non plus la tournée et le travail des facteurs.

Pour toute réclamation concernant la distribution du courrier, il faut contacter directement le service consommateur réservé au particulier (**tél. national 3631**).

---

Vous expédiez des marchandises à l'international (sauf Europe, DOM/TOM et secteur postal).

**AVANT** votre venue en agence postale, vous devez vous conformer aux nouvelles formalités douanières. Sans cette déclaration, votre envoi sera refusé par le pays destinataire.

**Colis**

Rendez-vous sur le site internet : [www.laposte.fr/declaration-douaniere](http://www.laposte.fr/declaration-douaniere)

Compléter avec exactitude les informations demandées.

À l'issue de la déclaration un « code retrait » de 3 à 6 caractères vous est communiqué.

Notez bien ou sauvegardez ce « code retrait », il vous sera demandé quand vous vous rendrez au guichet de votre agence postale. Vous avez, à ce moment-là, 10 jours pour faire les démarches d'envoi du colis.

**Enveloppe d'une épaisseur jusqu'à 3 cm et de moins de 250 g**

Rendez-vous sur le site internet : [www.laposte/formulaire-douane](http://www.laposte/formulaire-douane)

Compléter avec exactitude les informations demandées.

Editer le document en 3 exemplaires, le signer et le rapporter en agence postale.

## ÉLECTIONS DÉPARTEMENTALES, RÉGIONALES



20 et 27 juin

**2021**

et aux assemblées de Corse,  
de Guyane et de Martinique

### LES BUREAUX DE VOTE À CHAVANOD SERONT OUVERTS DE 8H À 18 H

Compte tenu des travaux en cours à la **Salle Polyvalente**, les trois bureaux de vote seront exceptionnellement installés :

- dans la salle du conseil municipal en mairie pour le bureau n°1,
  - et dans le grand-hall de l'auditorium pour les bureaux n°2 et n°3,
- avec pour chacun une entrée indépendante.

Avant d'aller voter, petit rappel du champ d'action du **Conseil Départemental de la Haute-Savoie** et du **Conseil Régional Auvergne Rhône-Alpes**, qui interviennent dans différents domaines.

Avec **34 conseillers départementaux**, le **Département de la Haute-Savoie** s'occupe de l'action sociale, du développement du territoire et du développement durable, de la culture, des collèges, du transport et des routes.

Avec **204 conseillers régionaux**, la **Région Auvergne Rhône-Alpes** s'occupe des lycées, du développement économique et de l'innovation, de la mobilité et des transports, de la formation professionnelle, de l'apprentissage et de l'alternance, de l'aménagement du territoire et de l'environnement, des programmes européens, de la jeunesse, du sport, de la culture et de la vie associative, de la santé, de l'agriculture et de la viticulture.

### LE VOTE EST UN ACTE CITOYEN PAR LEQUEL CHAQUE ÉLECTEUR EST INVITÉ DANS LE SECRET DE L'ISOLOIR À PARTICIPER À LA VIE PUBLIQUE

#### LE JOUR DES ÉLECTIONS, PENSEZ À VOUS MUNIR :

- de votre carte d'électeur et d'une pièce d'identité.

Dans le cadre du protocole sanitaire, vous êtes invités à respecter le sens de circulation, porter votre masque, utiliser le gel hydroalcoolique à disposition et apporter votre propre stylo.

### VOUS NE POUVEZ PAS VOUS DÉPLACER POUR VENIR VOTER ?

La loi vous offre également la possibilité d'établir une procuration, par laquelle vous confiez à la personne de votre choix, inscrite sur les listes électorales de la commune, le soin de voter en votre nom.

Le site internet [www.maprocuration.gouv.fr](http://www.maprocuration.gouv.fr) est un nouveau service développé par le ministère de l'Intérieur. Il est complémentaire de la procédure papier (Cerfa) et permet un suivi numérique de votre demande de procuration électorale.

Vous n'avez aucun nouveau compte à créer, aucun document à imprimer ni formulaire papier à renseigner.

Les données renseignées sont communiquées automatiquement par voie numérique **au policier ou au gendarme** devant lequel vous vous présentez pour valider votre identité, puis à la mairie de votre commune de vote.

Vous recevez un accusé de réception numérique à chaque étape et vous êtes informé en temps réel de l'évolution de votre demande.



## BUDGET GÉNÉRAL D'INVESTISSEMENT 2021

Lors de sa séance tenue le 29 mars dernier, le Conseil Municipal a voté le budget 2021.

Les moyens dont disposera la Commune en 2021 pour financer des investissements, hors remboursement du capital des emprunts, sont estimés à 5.252.158 €.

Ils permettent de répondre à toutes les demandes exprimées en commissions, et de les financer sans faire appel à l'emprunt.

### Parmi les principaux investissements nouveaux sur 2021, on peut ainsi noter :

- le maintien d'une politique d'acquisitions foncières volontariste, au gré des opportunités (86.976 €) ;
- les gros travaux de rénovation de la salle polyvalente comprenant : l'isolation extérieure, la rénovation intérieure et la création de W.C. publics extérieurs (pour 1,272 M€) ;
- le programme de travaux sur la voirie communale pour l'année 2021 (pour un total de 662.343 €) ;
- le remplacement du tractopelle du Service technique (123.000 €) ;
- le projet de la première tranche de requalification des espaces publics de la zone d'activités économiques des Chamoux, qui concerne le tronçon de la route de la Fruitière entre le rond-point de la Fruitière et le rond-point du Crêt d'Esty (466.988€) provisionné depuis 2019 mais pour lequel la Commune attend toujours l'accord de la Communauté d'agglomération du Grand Annecy sur le montage juridique et financier de cette opération.

### BUDGET 2021 DE LA FRUITIÈRE (budget distinct de celui de la Commune car dit « à caractère commercial »)

Pour cette année 2021, il n'est pas prévu de gros travaux, hormis le remplacement des stores des fenêtres de toit de la salle municipale de la fruitière (3.500 € HT).

Le budget d'exploitation pour sa part intègre les locations du rez-de-chaussée (cabinet médical, auto-école et pizzeria), une estimation du produit des redevances de location ponctuelle de la nouvelle salle municipale de la fruitière et table sur la location de l'étage du bâtiment à un professionnel supplémentaire, pour pouvoir équilibrer le budget.



### BUDGET 2021 DE LA ZAC DU CRÊT D'ESTY

Le budget intègre les projets qui ont été discutés à l'occasion du compte rendu annuel d'activités 2020 approuvé le 1<sup>er</sup> mars 2021, à savoir :

- l'achèvement des travaux de la promenade du Parmelan ;
- la poursuite des études de prolongement de la route du Crêt d'Esty en direction de la route des Gorges du Fier et le démarrage des premiers travaux (réseaux) ;
- les travaux d'aménagement définitif de la route actuelle du Crêt d'Esty côté BOUYGUES IMMOBILIER (trottoir, stationnement, végétalisation, éclairage public) ;
- la signature de la vente du lot n°B2-5A avec HAUTE SAVOIE HABITAT (qui a eu lieu le 14 janvier 2021) ; l'achèvement de la procédure de commercialisation du lot n°C2 avec le choix d'un promoteur et d'un organisme de foncier solidaire ; et le lancement de la commercialisation du lot n°C1 (pour du logement social).

Le coût de l'ensemble de ces études et travaux est estimé à 1,193 M€. Auxquels il faut rajouter le règlement effectif de l'achat des terrains à l'ISETA, en bordure de la salle polyvalente (pour 35.720 €), acquis en 2016.

La vente du lot n°B2-5A à HAUTE SAVOIE HABITAT (signée le 14 janvier 2021) va rapporter 1.058.500 €.

Et la Commune va percevoir, comme en 2020, une indemnité (16.396,10 €) au titre de la clause anti-spéculative à la suite de la mise en location avant l'échéance du délai de 15 ans, fixé initialement, au sein de l'ensemble immobilier « le Prélude » (logement en accession sociale réalisé par la S.A. LE MONT-BLANC).

Rappel : le budget de la ZAC, comme d'ailleurs celui de la fruitière, est indiqué hors taxe.

## BUDGET 2021 DES LOGEMENTS



**Ce nouveau budget a été créé pour gérer les logements actuels et futurs, appartenant à la commune.**

Il a été décidé de conventionner avec l'État pour les faire reconnaître en tant que logement sociaux

Ce budget permettra de financer la rénovation des trois bâtiments : la maison de Chavaroché, l'ancienne mairie-école et le presbytère.

Le financement des premiers travaux sera assuré par un apport du budget général et la vente de l'ancienne poste.

## TAXE D'HABITATION 2021

Fin 2020, 80 % des contribuables étaient censés être désormais exonérés de la taxe d'habitation. En réalité, ils étaient 54 % sur CHAVANOD.

À compter de 2021 et jusqu'en 2023 inclus, les contribuables encore assujettis vont voir cet impôt supprimé progressivement, à raison d'un tiers d'entre eux au fur et à mesure chaque année.

Autrement dit, à compter de 2021, la taxe d'habitation est considérée comme définitivement supprimée, du moins pour les Communes.

## TAXE FONCIÈRE 2021



Les élus ont décidé de maintenir inchangés en 2021 les taux d'imposition de la part communale de la taxe foncière sur les propriétés bâties et de la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

Toutefois, ils ont acté l'intégration du taux de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties au taux de la part communale, conformément à la loi n°2020-1721.

Soit :

- Foncier bâti : ( 12,20 % + 12,03 % = ) 24,23 %
- Foncier non bâti : 33 %



À l'heure où paraît ce Flash Infos, nous sommes tristes de vous annoncer le décès de Madame Thérèse Beauquis.

Sa famille avait souhaité il y a plusieurs mois partager un moment heureux et marquant de leur vie de famille.

En septembre 2020, Thérèse et Fernand Beauquis ont fêté leurs 70 ans de mariage.

Entourés de leurs enfants, gendre et belle-fille, petits-enfants, arrière-petits-enfants, nièces et neveux, ils ont profité d'une très belle journée d'automne pour célébrer un anniversaire exceptionnel.



Installés depuis toujours à Champanod, travaillant tous les deux sur leur exploitation jusqu'à l'âge de la retraite, impliqués dans la vie de la commune (conseiller municipal, pompier), ils ont eu 5 enfants dont un est décédé à l'âge de 19 ans, 7 petits-enfants et 4 arrière-petits-enfants, tous très fiers et très heureux d'être témoins de cet anniversaire.



## BIENTÔT 16 ANS ! PENSEZ AU RECENSEMENT

Les filles et les garçons sont tenus de se faire recenser entre la date à laquelle ils atteignent l'âge de 16 ans et la fin du 3ème mois suivant.

Ils doivent se présenter, en personne, en mairie, avec leur livret de famille, la carte nationale d'identité ou le passeport en cours de validité, et un justificatif de domicile.

L'attestation qui leur sera remise à l'issue du recensement est obligatoire pour l'inscription à tout examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique (CAP, BEP, BAC, permis de conduire...).

## ÉCOLE PRIMAIRE PUBLIQUE COMMUNALE - ÉCOLE PRIVÉE SAINTE-CROIX

### INSCRIPTIONS À L'ÉCOLE PUBLIQUE

#### Inscriptions en 1<sup>re</sup> année de classe de maternelle : enfants nés en 2018

Les familles dont les enfants sont déjà scolarisés à l'école n'ont pas de démarche particulière à faire. L'inscription se fait automatiquement d'une année à l'autre.

Les parents doivent se présenter en mairie avec le livret de famille, un justificatif de domicile et en cas de séparation, jugement ou convention de divorce.

Munis du certificat d'inscription, ils devront ensuite procéder à l'admission scolaire, qui est faite par le directeur de l'école **M. Didier MARTINOTY**, au 04 50 69 16 41 ou par mail : [ce.0740488d@ac-grenoble.fr](mailto:ce.0740488d@ac-grenoble.fr)

Pensez à prendre le carnet de santé de l'enfant.

Les horaires de l'école publique sont : lundi - mardi - jeudi - vendredi de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30.

### SERVICES PÉRISCOLAIRES

Vous trouverez toutes les informations ainsi que le dossier d'inscription cantine/garderie sur le site de la commune : [www.chavanod.fr/enfance-vie-scolaire](http://www.chavanod.fr/enfance-vie-scolaire)

### INSCRIPTIONS À L'ÉCOLE PRIVÉE

Il n'y a pas d'inscriptions en mairie, mais seulement la démarche d'admission scolaire directement auprès de la directrice d'école.

Pour cela, prendre rendez-vous avec **Mme Catherine LENGARD** au 04 50 69 17 13.

site internet [www.ecolesaintecroix-chavanod.fr](http://www.ecolesaintecroix-chavanod.fr)

Les horaires de l'école privée sont : lundi - mardi - jeudi - vendredi de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30.

## BIBLIOTHÈQUE «AU PRÉ DE MON LIVRE»

Horaires d'été : mercredi : 14h30 - 18h30 et samedi : 10h00 - 12h00

A partir du lundi 12 juillet inclus

Dans des conditions adaptées à la situation sanitaire :

- 14 personnes présentes simultanément.
- Réservations des documents sur le portail toujours possible.
- Respect des règles de distanciation physique : 1 mètre.
- Port du masque obligatoire dès 11 ans.
- Usage systématique du gel hydro-alcoolique à disposition.

Site internet : [www.bibli-chavanod.fr](http://www.bibli-chavanod.fr)





## AVANT LA FIN DE L'ÉTÉ PENSEZ À TAILLER VOS HAIES !

Il est demandé aux habitants de CHAVANOD concernés d'intervenir sur leurs haies avant l'hiver.

· L'article R.116-2 du Code de la voirie routière impose de maintenir arbres ou haies à moins de 2 mètres de la limite du domaine routier. Le but est de ne pas gêner la circulation des piétons et des véhicules, en leur imposant de s'écarter à cause de branches qui débordent.

· La loi du 26 juillet 1996 oblige les riverains (propriétaires ou locataires) à l'élagage près des poteaux téléphoniques et des lignes téléphoniques. Il s'agit là d'éviter le dysfonctionnement des téléphones mobiles ou fixes et couper l'accès à l'Internet.

· Les haies de clôture doivent être limitées à 2 m de hauteur ou à la hauteur du mur mitoyen, si elles sont plantées à 50 cm de la limite de propriété. Si elles dépassent 2 mètres de hauteur, elles auraient dû être plantées à 2 m de cette limite !

· Et l'article 672 du Code civil impose au propriétaire comme au locataire d'une haie, en limite de propriété, de couper les branches qui dépassent chez son voisin.

Et sur cet aspect, il ne s'agit que de préserver la qualité des relations entre voisins ! Voire d'assurer sa propre sécurité : vols et intrusions se trouveraient freinés d'un possible regard extérieur.

## LES ESPACES AGRICOLES NE SONT PAS DES TERRAINS DE JEU ! CE SONT AVANT TOUT DES ESPACES DE TRAVAIL !

Depuis le premier confinement, les agriculteurs de la commune doivent faire face à une multiplication d'incivilités dont ils sont les victimes au quotidien sur leurs espaces de travail.

Promeneurs, marcheurs, vététistes, motocyclistes...

Voici quelques règles de savoir-vivre ensemble à respecter dans les espaces agricoles.

- RESTEZ SUR LES CHEMINS AMÉNAGÉS
- RESPECTEZ LES PROPRIÉTÉS PRIVÉES ET LES CLÔTURES
- TENEZ VOTRE CHIEN EN LAISSE ET RAMASSEZ SES CROTTES
- NE JETEZ PAS VOS DÉCHETS DANS LA NATURE
- NE STATIONNEZ PAS VOTRE VOITURE DANS LES CHEMINS OU LES CHAMPS
- POUR VOTRE SÉCURITÉ, NE PÉNÉTRÉZ PAS DANS LES ENCLOS, N'EFFRAYEZ PAS LES ANIMAUX
- POUR PRÉVENIR LES ACCIDENTS, N'APPROCHEZ PAS DES ENGIN AGRICOLES

### LE SAVIEZ-VOUS ?

Les crottes de chien dans les prés sont un vrai fléau pour les paysans.

Laisser son chien faire ses besoins dans une prairie dont l'herbe est destinées à l'alimentation des vaches peut avoir de graves répercussions.

Une seule déjection peut transmettre la néosporose bovine qui a pour principale conséquence de faire avorter les vaches, et contamine également la génération suivante.



**POUR QUE VOTRE CHIEN SOIT ACCEPTÉ DE TOUS, FAITES EN SORTE QU'IL N'OCCASIONNE PAS DE NUISANCES**

Le chien a des besoins naturels et c'est à son maître de veiller à ce que la chaussée et les espaces verts ne deviennent pas des toilettes publiques canines.

Dans toutes les municipalités, la loi impose de ramasser les crottes de son chien.

C'est une règle élémentaire de savoir-vivre, un devoir citoyen.

Ramasser, ce n'est pas s'abaisser. C'est une preuve de civisme avec une dimension morale.

**UN GESTE CITOYEN, UN GESTE SIMPLE, ENLEVER LES DÉJECTIONS DE SON CHIEN AVEC UN SAC.**

De même, les chiens ne doivent pas errer sur la voie publique ou dans des espaces privés et ne doivent pas perturber la vie des habitants en aboyant plus que de raison.

## DU THÉÂTRE ET DU CINÉMA À L'AUDITORIUM, DE LA MUSIQUE EN PLEIN AIR AU THÉÂTRE DE VERDURE

Toutes ces manifestations sont organisées dans le cadre strict du protocole sanitaire mis en place à partir du 9 juin 2021 (Attention : nombre de places limité).



### DIMANCHE 13 JUIN 17H - AUDITORIUM À QUELLE HEURE ON MENT ?

Comédie de Vivien LHERAUX  
par la C<sup>ie</sup> EMPORTE-PIECES

Les comédiens répètent la pièce qu'ils joueront le lendemain, pour la première fois.

Rien ne se passe comme prévu : Sandra est témoin d'un cambriolage, Arthur est victime d'une arnaque et Jacques déprime !

Forcément, toutes les conditions sont réunies pour que la première tourne au fiasco ...

Tarifs : 10€ / Tarif réduit : 5 € pour les -< 15 ans, demandeurs d'emploi et licenciés FNCTA  
Réservations sur [www.emporte-pieces.net](http://www.emporte-pieces.net)

*Pour votre confort, pensez à prendre un petit coussin pour l'acte 1 qui se déroulera, si les conditions météo le permettent, au théâtre de verdure.*



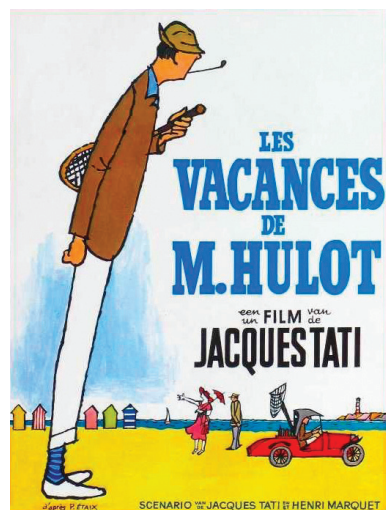
La compagnie « Emporte-Pièces »  
est née à Chavanod en 1999 sous l'impulsion de Jean-Paul PAGET

Après une première représentation donnée en mai 2000, elle a monté une nouvelle pièce différente chaque année depuis cette date, dans le domaine de la comédie.

Elle a fonctionné sous la direction de trois comédiens professionnels (1 homme et 2 femmes) jusqu'à fin 2008. Ces personnes ont assuré la formation au « métier » d'acteur ainsi que la mise en scène des pièces présentées jusqu'à cette date. Depuis fin 2008, la compagnie fonctionne en autonomie.

Elle est de type « Association de type - Loi 1901 » et est adhérente à la FNCTA (Fédération Nationale des Compagnies de Théâtre et d'Animation).

Toutes les informations sur la compagnie sont consultables sur le site [www.emporte-pieces.net](http://www.emporte-pieces.net)



### VENDREDI 18 JUIN 20H - AUDITORIUM LES VACANCES DE MONSIEUR HULOT

Un film de Jacques TATI - 1953 - Durée 1h 30m  
Tarif : 4€ - N'oublions pas de venir masqué !

CINECHAV' ne pouvait pas clore sa saison sans un dernier clin d'œil au retour des « jours heureux ».

Et comme l'été arrive, nous vous proposons une séance particulière avec le film de Jacques TATI « Les vacances de Monsieur HULOT », d'une rare poésie, dans une version restaurée.

Alors retrouvons-nous le vendredi 18 juin à 20 heures précises (le couvre-feu sera alors à 23 heures) à l'auditorium L'Esty, pour ce pied de nez à la pandémie.

Site internet : [cinechavanod.jimdofree.com](http://cinechavanod.jimdofree.com)

Le ciné-club de Chavanod  
**CINECHAV'**



THEATRE DE VERDURE A CHAVANOD

# F'ESTY Muzik



**STILL YOUNG**

Rock - Country - Blues

**NOBODY'S PERFECT**

Jazz - Festif

**ORIGINE 2.0**

Folk - Rock

Intermède changement de scènes avec Carla TEXEIRA, danseuse hip-hop

• **SAMEDI 19 JUN 2021** •  
17H - 22H

EN CAS D'INTEMPÉRIES : REPORT SAMEDI 3 /OU DIMANCHE 4 JUILLET

*N'oubliez pas votre masque et pour votre confort, pensez à prendre un petit coussin*

TARIF UNIQUE : 10€ / RÉSERVATION OBLIGATOIRE TEL. 07 71 59 57 53 (SMS)

## SAMEDI 19 JUN 17H - THÉÂTRE DE VERDURE F'ESTY MUZIK

Festival de musique avec 3 groupes

Proposé par l' ESTY

*En cas d'intempéries : report samedi 3 /ou dimanche 4 juillet*

### - STILL YOUNG

Reprises rock des 60s à nos jours, country et blues.

### - NOBODY'S PERFECT

Répertoire festif : musique des Balkans et Klezmer, des standards de Jazz arrangés et des compositions personnelles.

### - ORIGINE 2.0

Leur objectif : réunir le primitif et l'actuel entre douceurs acoustiques et déchainements nerveux de guitares frénétiques.

### - Intermède changements de scène avec CARLA TEIXEIRA danseuse HIP-HOP

Tarif unique : 10€

Réservation obligatoire Tel. 07 71 59 57 53 (sms)

*N'oubliez pas votre masque !*

*Et pour votre confort, pensez à prendre un petit coussin.*

Site internet : [www.lesty-chavanod.com](http://www.lesty-chavanod.com)



## SAMEDI 26 JUN 20H - THÉÂTRE DE VERDURE MONA ET SES MATOUS

Proposé par l' ESTY

Venez partager l'univers de Mona et de ses Matous avec des chansons composées par le groupe, rythmes et mélodies d'ici et d'ailleurs, paroles en français ou pas, voyage sonore assuré !

Tarif unique : 10€

Réservation obligatoire Tel. 07 71 59 57 53 (sms)

*N'oubliez pas votre masque et pour votre confort, pensez à prendre un petit coussin.*

Site internet : [www.lesty-chavanod.com](http://www.lesty-chavanod.com)

## Courants d'Art

Après cette longue nuit culturelle, nous sommes heureux de vous inviter à notre  
Assemblée générale qui se tiendra le 21 juin à 18h à la salle de l'étang.

Vous appréciez nos soirées, vous êtes les bienvenus.

Courants d'Art est une association socioculturelle en milieu rural, qui bénéficie du soutien de trois communes : CHAPEIRY, CHAVANOD, MONTAGNY-LES-LANCHES

Pascal Descoings Tel : 06 82 30 99 74

Site internet [www.courantsdart.fr](http://www.courantsdart.fr)

**Familles  
rurales**

*Vivre mieux à Chavanod !*



**CENTRE DE LOISIRS  
DE CHAVANOD  
« LES MARMOUSETS »**

**DU 12 JUILLET  
AU 06 AOÛT 2021**

L'Association Familles Rurales de Chavanod, avec le soutien de la CAF et des communes de Chavanod et Montagny-les-Lanches, organise le Centre de Loisirs Eté 2021 \* : dans les locaux de l'école publique de Chavanod, de 9h00 à 17h00 du lundi au vendredi (garderie gratuite le matin dès 8h15 et le soir jusqu'à 18h00).

Diverses activités et sorties seront proposées aux enfants de 3 à 11 ans (3 ans révolus et déjà scolarisés).

Contact : tel. 06.68.56.66.38 ou [centreaere.chavanod@outlook.com](mailto:centreaere.chavanod@outlook.com)

Site internet : [afrchavanod.fr](http://afrchavanod.fr)

\*sous réserve des conditions sanitaires en vigueur

## LE COC OUVRE SES PORTES !

**Tu veux découvrir le foot ?**

**Tu es né à partir de 2016 ? Tu es une fille ou un garçon ?**

**Alors, LANCE-TOI !**

Le CO CHAVANOD ouvre ses portes durant tout le mois de juin pour toutes les personnes souhaitant essayer le football.

Afin de participer à une séance, il suffit simplement de se présenter sur les terrains de Chavanod, en tenue de sport aux jours et horaires indiqués sur le site internet [www.cochavanodfoot.com](http://www.cochavanodfoot.com)



## LA RONDE DE CHAVANOD (LRDC)

Enfin, le couvre-feu passant à 21H00 (bientôt à 23H00) et la levée de la limitation au groupe de 6 personnes le 9 juin nous permettent de reprendre les entraînements les soirs en semaine !

Alors, tous à vos baskets !!

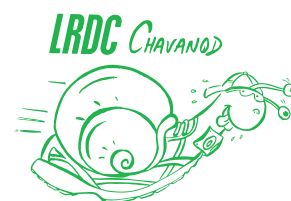
La Ronde De Chavanod vous attend les mardi et jeudi soir à 19h00 au stade de Chavanod.

Ce message s'adresse bien sûr à nos adhérents, mais aussi, à tous ceux qui ont découvert (ou re-découvert !) le plaisir de la course à pied ou de la marche nordique pendant le confinement. Nous les invitons à venir s'informer et essayer quelques séances avant la rentrée de septembre. C'est avec plaisir que nous les accueillerons. Est-il nécessaire de rappeler que chacun devra porter un masque sur le lieu de rendez-vous avant de partir marcher ou courir ?...

Les inscriptions auront lieu comme chaque année mi-septembre (adhésion 45 € pour l'année), mais nous vous tiendrons informés d'ici là !

LAURENT Gilles, Président Tel +33 6 52 61 03 89

site internet [www.larondedechavanod.com](http://www.larondedechavanod.com)



## AFR : SEMAINE PORTES OUVERTES PILATES LA SEMAINE DU 21 JUIN

Laurence FOUGEROUSSE, animatrice Pilates à l'Association Familles Rurales de Chavanod propose des cours ouverts\* à tous au Théâtre de Verdure :

- lundi de 9h à 10h15, de 17h15 à 18h30 et de 18h30 à 19h45
- mercredi de 9h à 10h15
- jeudi de 18h30 à 19h45

Contact Tel. 06 46 00 85 18

## ET AUSSI DES COURS DE YOGA !

Pour les journées du mois de juin ouvertes au public, l'Association Familles Rurales de Chavanod propose, toujours au Théâtre de Verdure :

deux séances de Yoga\* les mardis 15/06, 22/06, 29/06 de 17h30 à 18h30 et de 18h30 à 19h30.

Contact : Nadine Servettaz  
Tel. 04 50 69 07 76

\*Matériel à apporter :  
1 grande et 1 petite serviette et 1 tapis de gym ou yoga si les personnes en ont un.

En cas d'intempéries les cours seront annulés.

## CHAVANOD GYM PROPOSE DES COURS OUVERTS À TOUS !

Ces séances\* ont lieu place de la Mairie les mercredis 16, 23 et 30 juin, avec le programme suivant :

- de 18h15 à 19 h : renforcement musculaire
- de 19h à 19h45 : Zumba
- de 19h45 à 20h30 : step

\*Les personnes qui voudraient participer au renforcement musculaire doivent amener au moins une grande serviette, si possible un tapis. En cas d'intempéries les cours seront annulés.

Solange meunier Tel. 06 87 99 17 70  
Site : [associationchavanodgym.jimdofree.com](http://associationchavanodgym.jimdofree.com)

## LHAPPYCATH OUVERT CET ÉTÉ !

La salle sera ouverte dès le 9 juin et tout le mois de juillet pour les personnes qui souhaitent pratiquer une activité sportive en salle.

Pratique à la carte et réservation sur le site [lhappycath.fr](http://lhappycath.fr).

Les cours d'essai se font en septembre lors de la reprise des activités.

Contact : Catherine Guihard-Pierre  
10 impasse des Chamoux - CHAVANOD  
Tel. 06 52 67 61 45



DU 04 JUILLET AU 1ER AOÛT 2021  
LE DIMANCHE DE 10H À 11H30

# RÉVEIL TONIC



ANIMATIONS SPORTIVES GRATUITES

Un programme d'activités\*  
mis en place par les associations de Chavanod et LHappyCath



Après cette longue période « d'isolement » qui n'a que trop duré, l'arrivée des beaux jours nous invite à profiter de l'extérieur, à nous retrouver entre amis, ou à pratiquer une activité sportive !

Nous avons le plaisir de vous proposer tout cela avec le programme que vous trouverez associé à la distribution de ce FLASH INFO. Vous y retrouverez les activités mises en place par [les associations de Chavanod : Famille rurales, Chavanod Gym, La Ronde de Chavanod et L'HappyCath](#), pour vous faire découvrir gratuitement leurs pratiques.

N'hésitez pas à venir les rejoindre, le dimanche matin du 04 juillet au 01er Août 2021 [sur la place de la Mairie](#) et à participer dans la joie et la bonne humeur !

## PLAN VELO 2021 – 2031 : ON VOUS DEMANDE VOTRE AVIS !



### L'agglomération à vélo : ensemble trouvons de nouvelles pistes !

Participez à la consultation :  
[mes-mobilites.grandannecy.fr](https://mes-mobilites.grandannecy.fr)

Pistes cyclables à créer, stationnement sécurisé, location facilitée...  
Le Grand Ancey élabore son nouveau plan vélo pour améliorer les déplacements de tous : piétons, cyclistes, automobilistes, contribuez !

#### Atelier public ex-C2A



#### Chavanod

Ven 18 juin 18-20 h

1 place de la Mairie

Si mauvais temps ou crise sanitaire, l'atelier sera organisé en visioconférence.

Infos et inscriptions :

[mes-mobilites.grandannecy.fr](https://mes-mobilites.grandannecy.fr)



Le Grand Ancey vient jusqu'à Chavanod pour rencontrer toute la population intéressée par le développement des pistes cyclables, voies cyclables, voies partagées, cheminements piétons/cycles, trottoirs cyclables, etc..

En pleine réflexion, le Grand Ancey propose en effet à tous les citoyens de CHAVANOD d'amener leurs suggestions sur les conditions nécessaires au développement de l'usage du vélo sur leur territoire, qu'il s'agisse de l'amélioration/extension des voies cyclables, les nécessités d'aménagements de voirie, les services devant accompagner les transports en modes doux...

On pourra donc s'exprimer, valider ou contredire, ou simplement faire des suggestions sur le développement des axes cyclables tels qu'ils sont esquissés, en participant à différents ateliers (les outils – exemple une cartographie – seront fournis).

Cette étape est importante, car les projets seront inscrits au schéma directeur cyclable que le Grand Ancey votera en septembre prochain.

Ce schéma tracera un plan d'action pour les 10 ans à venir !

Et comme le futur plan vélo se veut faciliter les déplacements de tous, le regard de tous les usagers (automobilistes, piétons, etc..) est aussi attendu !!

C'est donc un rendez-vous « à ne pas rater » pour tous ceux qui, cyclistes ou non, ont des choses à dire, des arguments à faire connaître, de vive voix, aux décideurs du Grand Ancey...

De plus, toutes les informations seront disponibles sur l'aide à l'achat de vélos, les possibilités de stationnement en ville, l'entretien du matériel, etc..

**CETTE RENCONTRE AURA LIEU DEVANT LA MAIRIE DE CHAVANOD  
LE 18 JUIN PROCHAIN DE 18H À 20 H**

**Si mauvais temps, l'atelier sera organisé en visioconférence,  
vous recevrez le lien dans la journée**

**N'oubliez pas de vous inscrire préalablement sur le site  
[mes-mobilites.grandannecy.fr](https://mes-mobilites.grandannecy.fr)**